



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20240327-DEL202413-BF
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **04 AVR. 2024**
Publié le : **04 AVR. 2024**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2024.013

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N°7 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BP 2024

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.23-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la conformité du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que l'excédent global de financement de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 6 072 736.74 € ;

Considérant que le déficit global de financement de la section investissement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à la somme de - 238 273.78 € ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

a/ Excédent de fonctionnement 2023 + excédent reporté 2022 :	6 072 736.74 €
b/ Déficit d'investissement cumulé 2023 :	- 220 057.80 €
c/ Solde des restes à réaliser 2023 (recettes – dépenses) :	- 18 215.98 €

d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement
de l'investissement (b + c) :
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :

238 273.78 €
5 834 462.96 €

Après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement) pour un montant de **5 834 462.96 €**.
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement capitalisé 2023 (recettes d'investissement) au compte 1068 intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **238 273.78 €**.
- **DIT** que le solde du résultat d'investissement 2023 est inscrit au compte 001 intitulé « Résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement) pour un montant de **220 057.80 €**.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Pierre BARROS

